



## Protocole 2013-2015

### GT n° 14 Ouvriers d'Etat : Réunion n° 2/3

FO demande un relevé de conclusion après chaque réunion, pour que les positions de chaque partie soient clairement identifiées. L'administration s'y est engagée.

#### Recrutements

L'administration nous fait un bref compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 4 décembre 2012 entre les différentes directions employant des Ouvriers d'Etat et la Fonction Publique. Elle nous informe que les besoins en recrutements pour la DGAC sont ciblés sur les familles prioritaires. La solution de recrutement en CDD n'est pas envisageable sur des fonctions très techniques. Par contre, le problème du fonds de pension est commun à tous les ministères.

**FO prévient l'administration que le cas très tendu au CRNA-SE à Aix peut s'étendre à d'autres sites, et qu'il sera difficile de freiner le mécontentement des agents concernés. En l'absence de réponse claire de l'Etat, Force Ouvrière refusera de discuter de toute évolution sur les recrutements. L'avenir du corps des Ouvriers d'Etat en dépend.**

#### Indemnitaires

FO demande une revalorisation du bordereau Ouvrier DGAC, de la Prime de Technicité (ainsi que la Prime Spécifique d'Habilitation) et de l'indemnité journalière de services aériens.

#### Retraites

Sur la période 2013-2015, l'administration a présenté des prévisions de 54 départs avec un âge moyen de 62 ans. FO affirme qu'au vu des 11 dernières années, l'âge moyen se situe largement en dessous, et que donc le nombre de départs sera largement supérieur. L'administration est prête à redéfinir le critère d'âge de départ en retraite, de l'étudier par famille professionnelle afin de définir un nombre de recrutements.

#### Avancements

Pour FO, l'avancement par taux sans un maintien des recrutements n'est pas acceptable : nous demandons qu'une mesure annuelle compensatoire soit créée pour maintenir un nombre d'avancements suffisant pour chaque groupe. Nous demandons aussi la reprise du GT qui doit régulariser les textes sur les avancements. Un autre GT doit aussi être lancé pour étudier le mode de calcul des avancements.

#### Etablissement Ouvrier et Commission d'avancement

FO considère que la répartition des effectifs sur 5 établissements ouvriers permet de tenir compte des spécificités de chaque direction. Les problèmes actuels de gestion peuvent être réglés par le rafraîchissement des textes lors du GT Avancements. On voit, par expérience avec les CAP nationales des autres corps, que la gestion des avancements n'est pas d'une clarté évidente !

#### Primes de Chef d'Equipe

FO estime qu'il faut étudier l'évolution des postes de chef d'équipe ces dernières années, suite à l'évolution de fonction, et prévoir les départs pour les 3 prochaines années. A fonction équivalente, il sera nécessaire de créer des postes où le besoin existe. Suite à cette étude, on pourra estimer ainsi le nombre de primes à créer ou à redistribuer.

**Quelles que soient les évolutions proposées, rien ne sera possible sans la reprise des recrutements. Par expérience, FO veut qu'apparaissent clairement les besoins sur les fonctions tenues par les ouvriers, et qu'ils ne soient pas la variable permanente d'ajustement d'effectifs.**

